

Compte rendu du Conseil Municipal du 29 septembre 2021

L'an deux mille vingt-et-un, le vingt neuf septembre,

Le conseil Municipal de Montchaboud dûment convoqué le 23 /09/2021

S'est réuni en session ordinaire à la mairie sous la présidence de Monsieur SOTO Guy, Maire.

Présents : Claudine Verollet, Véronique Feltrin, Fabienne Gagnaire, Laetitia Raes, Marc Ortiz, Alain Ret, Aurelien Telmon, Roland Chabert, Jean-François Armand, Chantal MATHIEU

Secrétaire de séance : Véronique FELTRIN

Ouverture de séance : 18H35

Délibérations :

1° - Projet de contrat Etat-ONF 2021-2025 — Délibération contre le projet de contrat proposé par l'Etat — Soutien à la motion de la FNCOFOR

Motion de la Fédération nationale des Communes forestières :

CONSIDERANT : - Les décisions inacceptables du Gouvernement d'augmenter une nouvelle fois la contribution des Communes forestières au financement de l'Office National des Forêts, à hauteur de 7,5 M€ en 2023 puis de 10 M€ par an en 2024-2025, - Les impacts considérables sur les budgets des communes et des collectivités qui vont devoir rechercher des ressources nouvelles auprès de leurs citoyens, - Le risque de dégradation du service public forestier dans les territoires en raison du projet de suppression de 500 emplois prévu dans le futur Contrat Etat-ONF

CONSIDERANT : - L'engagement et la solidarité sans cesse renouvelés des Communes forestières au service des filières économiques de la forêt et du bois, en période de crises notamment sanitaires, - L'impact très grave de ces crises sanitaires sur les budgets des communes déjà exsangues, - Les incidences sérieuses sur l'approvisionnement des entreprises de la filière bois et des emplois induits de ce secteur ; - Les déclarations et garanties de l'Etat reconnaissant la filière forêt-bois comme atout majeur pour l'avenir des territoires, la transition écologique et énergétique, ainsi que la lutte contre le changement climatique

La Fédération nationale des Communes forestières, réunie en conseil d'administration le 24 juin,

exige : - Le retrait immédiat de la contribution complémentaire des Communes forestières, - La révision complète du Contrat d'Objectifs et de Performance Etat-ONF.

demande : - Une vraie ambition politique de l'Etat pour les forêts françaises, - Un maillage territorial efficient des personnels de l'ONF face aux enjeux auxquels la forêt doit faire face

vote : 11 voix pour

2° - Convention pour versement d'un fonds de concours à Grenoble Alpes Métropole pour des travaux de proximité

Les opérations de proximité concernées ont été réalisées en 2019 :

- pose d'un caniveau béton — RD n°5 (2 924,43 € HT)
- Dépose des bancs — parking du monument aux morts (1 793,58 € HT)

Par application du principe de calcul, le montant prévisionnel du fonds de concours s'élève à 1 007,35 € HT.

vote : 7 voix pour

3° : Barèmes de participation aux activités sportives, culturelles et de loisirs - Saison 2021-2022-

La Commission Action sociale propose une aide à l'inscription aux activités sportives, culturelles ou artistiques aux enfants résidents sur la commune âgés de 6 à 16 ans.

Les collégiens bénéficiant d'une aide du département sous la forme d'un pack loisirs, le conseil propose d'orienter cette aide vers les enfants scolarisée en primaire, selon le barème suivant :

CATEGORIES	QUOTIENT FAMILIAL calculé sur la base du revenu imposable	Montant versé par enfant/an
Catégorie 1	de 0 € à 750 €	80€
Catégorie 2	de 751 € à 1150 €	60 €
Catégorie 3	de 1151 € à 1800 €	40 €
Catégorie 4	Supérieur à 1800 €	0 €

Vote : 11 voix pour

Fin des délibérations

Point sur les projets :

- **Organisation d'un point relais** livraison : prévisionnel : 10 colis par jour, avec un rapport de 15 à 30 centimes par colis avec Mondial Relay
Contraintes : espace de stockage, horaires d'ouverture avec une permanence bénévole par le maire et les conseillers.

Avantages : moins de circulation de livreurs sur la commune, service de proximité pour les habitants

Projet reporté, les conseillers n'étant pas disponible pour la permanence

- **Construction du nouveau centre bourg** : présentation du plan de masse et du budget prévisionnel hors terrain, à rajouter 240 000 euros pour les 1600 m² de terrain. La salle multi pass serait à visée locative pour un usage professionnel (coworking, ou autre..)

Discussions :

Les contraintes liées au PLUI de la zone de préemption doivent être vérifiées (rapport nombre de logements et ensemble du projet ?)

(Une réunion pour la modification du PLUI avec la participation d'Ingrid et Roland est prévue le 30 septembre).

Large fourchette des couts prévisionnels préparés par M. Vigneron, peu de visibilité.

La demande de subvention pour le département doit être déposée avant fin novembre 2021. les éléments étudiés sont-ils suffisants pour déposer un dossier ?

Il est possible de faire un appel d'offre pour l'ensemble du projet et construire par tranche. La première tranche pourrait être la salle polyvalente, un appartement et un commerce, avec l'adaptation de la salle polyvalente actuelle en crèche

Pour diminuer les couts, ne pas faire appel à un maitre d'œuvre pour le projet crèche.

Décisions :

Projet d'achat du terrain validé

RDV à prévoir avec l'EPFL et les commissions Urbanisme et Travaux

Etude de la capacité d'endettement de la commune par la commission Finance

RDV banque pour une simulation de prêts possibles

Re discussion au prochain conseil avec l'ensemble des éléments qui permettront de poursuivre la réflexion avant la validation du projet.

Autres projets :

-Demander une subvention en 2021 pour le projet aire de loisirs (terrain de foot actuel)

-Grillager le terrain pour la future aire de jeux petite enfance, à l'entrée du village .Des questions sont soulevées quant aux remblais et la stabilité de cet espace.

Rappel des délégations données à M le Maire par les conseillers en mai 2020

Fin de séance

A Montchaboud, le 07 octobre 2021

Le Maire, Guy SOTO



